



# RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE COMITÉ DES FÊTES DE TAYRAC

**Article 1 :** La randonnée organisée par le comité des fêtes de Tayrac , n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu a un aucun classement ni remise de prix.

**Article 2 :** Tous les quads effectuant cette randonnée, doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur.

**Article 3 :** Tous les quads doivent être assurés.

**Article 4 :** Tous les participants, conducteur et passager, doivent porter un casque durant toute la randonnée.

**Article 5 :** Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Les participants s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respect les règles élémentaires suivantes :

- l'indispensable respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté.
- la plus élémentaire des courtoisies à l'égard de toutes personnes rencontrées sur le parcours.
- le respect des sites traversés et des habitants en adoptant une allure modérée.

**Article 7 :** Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous sa seule et unique responsabilité selon une allure prudente.

**Article 8 :** Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le Samedi 12 juillet 2014 . Toute personne utilisant ce parcours un autre jour, le fait sous sa seule et unique responsabilité et s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversés et de la part des propriétaires de terrains privés.

**Article 9 :** Chaque participant reconnaît ne pouvoir exercer a l'encontre de l'association comité des fêtes de Tayrac ou à l'encontre des propriétaires des terrains traversés et des chemins empruntés , aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la participation à cette randonnée du samedi 12 juillet 2014 .

**Article 10 :** Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Je soussigné(e) .....

Demeurant à (Adresse Complète) .....

Téléphone .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et s'engage sur l'honneur à la respecter et sait qu'un non respect d'un ces articles, entraina une exclusion définitive.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »